

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 20

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Actualisation du règlement intérieur  
du Centre Culturel Rachel Félix

**Séance ordinaire du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la  
présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,  
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,  
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,  
Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M.  
TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme  
PHILIPON, M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 13 AVR. 2023

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme HAGEGE-RADUTA ..... Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. M. ARNOULT  
Mme DARROUX..... Procuration à M. le Maire  
Mme CHENET..... Procuration à Mme BONNET  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. ESKENAZI

Publiée le : 14 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 14 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORLE



**Absent**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

M. ZUILI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours  
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

## DELIBERATION N°20

**OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE CULTUREL RACHEL FELIX**

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018 adoptant le règlement intérieur de La Briqueterie,

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018 révisant le règlement intérieur de La Briqueterie et abrogeant la délibération n°15 du 25 juin 2018,

Vu la délibération n°18 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2022 adoptant la dénomination « Centre Culturel Rachel Félix » pour le bâtiment situé 6, Avenue de Domont à Montmorency,

Considérant la nécessité d'actualiser la dénomination du Centre Culturel Rachel Félix sur son règlement intérieur,

Considérant qu'il convient d'actualiser certaines modalités de fonctionnement, de préciser des informations et d'harmoniser différentes formulations employées dans le règlement intérieur,

Vu l'avis favorable de la Commission Culturelle et Patrimoine en date du 22 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTE le règlement intérieur du Centre Culturel Rachel Félix ci-annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Yves ZUILI**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency